



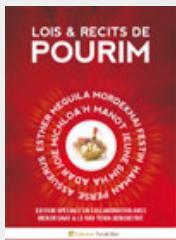
Traité Guittin

Michna 8 - Chapitre 5

אלו דברים אמרו מפני דרכי שלום: כהן קורא ראשון, אחרי לוי, ואחריו ישראל, מפני דרכי שלום. מערבין בבית ישן, מפני דרכי שלום. בור שהוא קרוב לאמה מתמלא ראשון, מפני דרכי שלום. מציאת חירש שוטה וקטן יש בהן גזל, מפני דרכי שלום; רבי יוסי אומר, גזל גמור. מצודות חיים ועופות ודגים יש בהן גזל, מפני דרכי שלום; רבי יוסי אומר, גזל גמור. העני המנקף בראש הזית מה שתחתיו גזל, מפני דרכי שלום; רבי יוסי אומר, גזל גמור. אין ממחין ביד עני גוים בלקט בשכחה ובפיאה, מפני דרכי שלום.

Voici les lois qu'ils ont instituées en vue du maintien de la paix entre les hommes : le Cohen dit en premier, après lui le Lévi et après lui le Juif ordinaire en vue du maintien de la paix entre les hommes ; on place le 'Erouv dans la maison ancienne en vue du maintien de la paix entre les hommes ; le puits qui est le plus proche du canal est rempli en premier en vue du maintien de la paix entre les hommes ; si des animaux, des oiseaux ou des poissons sont entrés dans un piège, ils appartiennent au propriétaire du piège, sous peine de vol en vue du maintien de la paix entre les hommes ; Rabbi Yossé dit : « C'est un vol authentique » ; si un sourd-muet, un débile mental ou un mineur fait une trouvaille, elle lui appartient sous peine de vol en vue du maintien de la paix entre les hommes ; Rabbi Yossé dit : « C'est un vol authentique » ; si un pauvre frappe l'olivier et fait tomber des olives, celles qui sont en dessous lui appartiennent sous peine de vol en vue du maintien de la paix entre les hommes ; Rabbi Yossé dit : « C'est un vol authentique ». On n'empêche pas les pauvres des non-juifs de glaner, de ramasser les épis oubliés et de prendre les épis des bordures des champs en vue du maintien de la paix entre les hommes.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions